



FICHE FORMATION

SECOURISME & SANTÉ AU TRAVAIL

Former les membres du CSE et de la CSSCT en matière de santé, sécurité et conditions de travail

Durée : 5 Jours

L'essentiel

Appliquer une méthodologie d'évaluation des risques en SST, exercer ses missions au sein du CSE et de la CSSCT, améliorer la prévention des AT / maladies professionnelles

Cycle de cinq jours pour les élus exerçant des attributions en santé, sécurité et conditions de travail : méthode d'évaluation des risques, conduite des inspections et des enquêtes, et exercice effectif des prérogatives de l'instance.

Enjeux

- Un élu dispose de prérogatives réelles — inspections, enquêtes, recours à l'expertise, droit d'alerte — et n'en exerce souvent aucune, faute de savoir comment les engager.
- L'instance qui se limite à commenter les indicateurs présentés par la direction n'a aucune prise. Sa capacité d'action vient de ce qu'elle va voir elle-même sur le terrain.
- L'enquête après accident dérive vers la recherche d'un responsable. La méthode d'analyse des causes existe précisément pour l'en empêcher.
- Les élus et la direction travaillent sur les mêmes faits avec des objectifs différents : la formation ne supprime pas ce désaccord, elle le rend argumentable.

Objectifs pédagogiques

- Situer les attributions de l'instance en santé, sécurité et conditions de travail
- Appliquer une méthode d'évaluation des risques professionnels
- Conduire une inspection des lieux de travail et en rendre compte
- Mener une enquête après accident ou maladie professionnelle
- Analyser les causes d'un événement sans mettre en cause des personnes
- Exercer les prérogatives de l'instance : avis, alerte, recours à l'expertise
- Contribuer à la construction du programme annuel de prévention

Programme détaillé

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com



- 1 Cadre juridique : attributions, composition, moyens, fonctionnement de l'instance
- 2 Rôles et responsabilités : employeur, encadrement, élus, service de santé au travail
- 3 Principes généraux de prévention et hiérarchie des mesures de maîtrise
- 4 Évaluation des risques : méthode, unités de travail, cotation, formalisation
- 5 Familles de risques et repères pour les identifier en inspection
- 6 Risques psychosociaux et conditions de travail : indicateurs et signaux
- 7 Inspection des lieux de travail : préparation, conduite, compte rendu
- 8 Enquête après accident : recueil des faits, arbre des causes, propositions
- 9 Prerogatives : avis motivé, droit d'alerte, recours à l'expertise, consultation
- 10 Programme annuel de prévention : construction, priorités, suivi
- 11 Mises en situation : inspection et enquête conduites par les participants

Public concerné

- Membres élus du comité social et économique
- Membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail
- Représentants de proximité exerçant des attributions en santé-sécurité

Prérequis

- Être élu ou désigné au sein de l'instance
- Aucun prérequis technique

Modalités pédagogiques

- Cinq jours en présentiel, une inspection et une enquête conduites en pratique
- Travail sur les documents réels de l'établissement en session intra
- Grilles d'inspection et d'enquête remises aux participants

Évaluation des acquis

- Compte rendu d'inspection et analyse d'accident produits et soutenus
- Quiz de validation des acquis

Cadre d'application

La durée de la formation, le droit à en bénéficier, sa prise en charge et sa périodicité de renouvellement sont fixés par le droit du travail applicable, qui varie selon le pays et l'effectif de l'entreprise. Les attributions exactes de l'instance et les seuils d'effectif sont à vérifier au regard de ce droit. Les conditions d'accès sont confirmées à l'inscription.

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com



Intéressé par cette formation ?

Programme détaillé, dates de session (intra ou inter-entreprises) et devis sur simple demande, au Bénin comme en France.

info@ifecarm-qhse.com · (+229) 01 91 38 44 44 · (+229) 01 91 32 24 70 · (+33) 7 67 72 43 68

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com